

SPÉCIAL 1<sup>ER</sup> MAI

Journal  
communautaire  
de Sherbrooke  
TIRAGE 9 000

ENTRÉE

LIBRE

SPÉCIAL 1<sup>ER</sup> MAI

GRATUIT  
27 avril 2002  
Volume XVII, n° 3  
83<sup>e</sup> numéro

## LE 1<sup>ER</sup> MAI : D'HIER À AUJOURD'HUI

Le Premier mai est considéré comme le jour par excellence pour célébrer la solidarité des travailleurs et travailleuses du monde entier. En 1886, le massacre des travailleurs de Chicago en marque le début. Aujourd'hui, en mai 2002, face à la mon-dialisation des marchés, la vraie sécurité passe par le respect des droits fon-damen-taux, ici et ailleurs.

Aboutissement d'une longue période d'organisation au sein du mouvement ouvrier américain, particulièrement autour de la revendication de la journée de huit heures, le 1<sup>er</sup> mai 1886 est désigné comme la date à laquelle les huit heures devaient entrer en application. Sur 190 000 personnes qui firent la grève à travers tout le pays durant la première quinzaine de mai, 80 000 étaient des ouvriers et ouvrières de Chicago. C'est donc là où le mouvement est le plus fort qu'il faut frapper.

### Au début Chicago

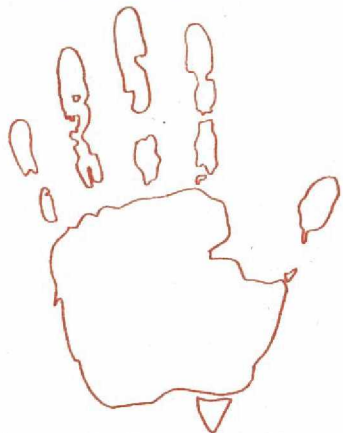
Au matin du 3 mai 1886, à Chicago, la stratégie patronale et policière est au point. À la police municipale s'ajoutent les forces conjuguées de la Garde nationale, de constables spéciaux et de plusieurs centaines d'agents de Pinkerton. Vers trois heures de l'après-midi, alors que 7000 ouvriers et ouvrières manifestent devant l'usine McCormick, les patrons en profitent pour faire sortir les «scabs» sous leur nez. Les manifestants lancent des pierres et s'emparent d'un «scab».

La police surgit en formation serrée, les armes à la main. Elle ouvre le feu à bout portant : six ouvriers sont tués et une cinquantaine sont blessés.

Le lendemain, une manifestation est appelée pour répondre à cette agression soigneusement planifiée. Malheureusement, le dépôt d'une bombe lancée par un provo-

cateur parmi et avec les policiers fait une victime et plusieurs blessés entraînant par la suite une vague de répression contre le mouvement ouvrier organisé. Huit hommes furent finalement accusés de meurtre. Aucune ombre d'une preuve établit qu'ils étaient liés à l'attentat meurtrier et n'empêcha pas le tribunal de les reconnaître coupables de meurtre.

## DROITS DEVANT



Après plusieurs procédures, quatre d'entre eux furent pendus le vendredi 11 novembre 1887. Cette journée fut surnommé le « vendredi noir » du mouvement ouvrier américain.

### Une fête pour nous

Le 1<sup>er</sup> mai n'est donc pas une « fête » comme les autres. C'est le jour choisi par le congrès de 1889 de la Deuxième Internationale, organisation regroupant les militants et militantes socialistes, pour rappeler le sacrifice des

travailleurs de Chicago, massacrés en 1886 à l'occasion de la lutte en faveur de la journée de travail de huit heures. À la suite de ces événements, le 1<sup>er</sup> mai devint, dans beaucoup de pays, la Fête des travailleurs et travailleuses. De leur côté, les patrons américains ont tout fait pour que le 1<sup>er</sup> mai passe à l'oubli. Cela n'a pas réussi et nous célébrons encore cette année le 1<sup>er</sup> mai.

Le 1<sup>er</sup> mai, c'est le jour où les travailleurs et travailleuses se souviennent; c'est aussi l'occasion d'affirmer collectivement notre solidarité et de faire connaître nos revendications. Après quelque trente années sans manifestation à Montréal, le 1<sup>er</sup> mai 1970 marqua une reprise importante alors que 4000 personnes défilèrent dans les rues pour les « gars de Lapalme ». Elles auront été à l'avant-garde en Amérique du Nord en décidant de célébrer cette Fête internationale des travailleurs et des travailleuses, rejetant ainsi le traditionnel *Labour Day*, premier lundi de septembre, d'inspiration américaine.

Avec l'accroissement de la pauvreté et de la course aux profits qui entraîne une concentration révoltante de la richesse et aussi l'exclusion de plus en plus de gens, il n'est pas sûrement dépassé de « fêter » le 1<sup>er</sup> mai.

Source : GILBERT, Normand. 1<sup>er</sup> mai : la fête de nos luttes, *Entrée Libre*, vol. IX, n° 2, 1994

## - SOMMAIRE -

Quand les boss décident de nos vies .....	p. 2
L'orthodoxie du nombril .....	p. 2
Connaissez-vous le Pont de bois? .....	p. 3
Se tailler une job au Pont .....	p. 3
Loi sur les normes du travail : l'heure a sonné .....	p. 3
Les salles de rédaction en « concentré » .....	p. 4
La consommation responsable .....	p. 4
L'employé, l'employeur et les congédiements .....	p. 7
Lecture : Femmes domestiques .....	p. 8
Le comité jeunesse du CSI .....	p. 8

### DROITS DEVANT POUR RÉCLAMER LES DROITS ICI ET AILLEURS

## MARCHE DU 1<sup>ER</sup> MAI

DÉPART : 16 H 30  
COIN DÉPÔT ET  
WELLINGTON SUD

### BEAU TEMPS MAUVAIS TEMPS PARTICIPONS DROITS DEVANT

Souper &  
soirée socioculturelle  
au Ramada  
68 Wellington Sud  
18 heures  
Musique : Groupe Bahia  
10 \$ Public général  
6 \$ sans emploi et  
étudiants/étudiantes

INFORMATIONS : 562-9547



-- ÉDITORIAL --

**Jobs et mondialisation**

**Quand les boss décident de nos vies !!!**

Voilà quelques semaines déjà, les médias nous rapportaient l'annonce de la fermeture de C.S Brooks (ancienne Dominion Textile) sur la rue Pacifique à Sherbrooke. Cette fermeture s'additionnait à d'autres fermetures importantes annoncées depuis quelques mois dont l'usine G.E. à Trois-Rivières, une fonderie à Chandler, etc.

**Rentable : rien à voir !!!**

Ce qui crée davantage frustration et colère, tant chez les personnes travaillant dans ces usines que chez plusieurs décideurs publics, c'est le fait que certaines de ces usines sont rentables... Alors, pourquoi les fermer ??? L'exemple de la C.S. Brooks est révélateur à cet égard : l'usine ferme à cause d'un mauvais investissement de cette entreprise en Australie qui l'oblige à trouver du «cash flow» (de l'argent liquide) très rapidement et non parce que l'usine sherbrookeuse est déficitaire... Voilà un exemple frappant de ce que l'on nomme généralement la mondialisation des marchés (bref, du capitalisme).

En ce qui concerne les personnes travaillant à ces usines, elles figurent seulement comme des pions utilisés dans l'immense jeu mondial des multinationales : il faut bien sacrifier quelques jobs sur l'hôtel du libre marché...

Bien entendu, les démarches entreprises par des cadres de la C.S. Brooks et certains décideurs économiques ne peuvent qu'être vues comme une initiative intéressante. Par contre, voilà que l'on demande aux employé-e-s une baisse de salaire de 1 \$ l'heure !!! Pour un secteur d'activité où les salaires sont en dessous de la moyenne industrielle, c'est beaucoup demander. Plusieurs diront «oui, mais c'est mieux que de se retrouver au chômage et à l'aide sociale». Voilà le jeu du capitalisme : gruger dans les maigres gains obtenus de haute lutte par la peur d'être mis à pied et de se retrouver sur l'aide sociale... Et au diable la dignité des travailleurs et travailleuses!

**Lois manquantes, employé-e-s...**

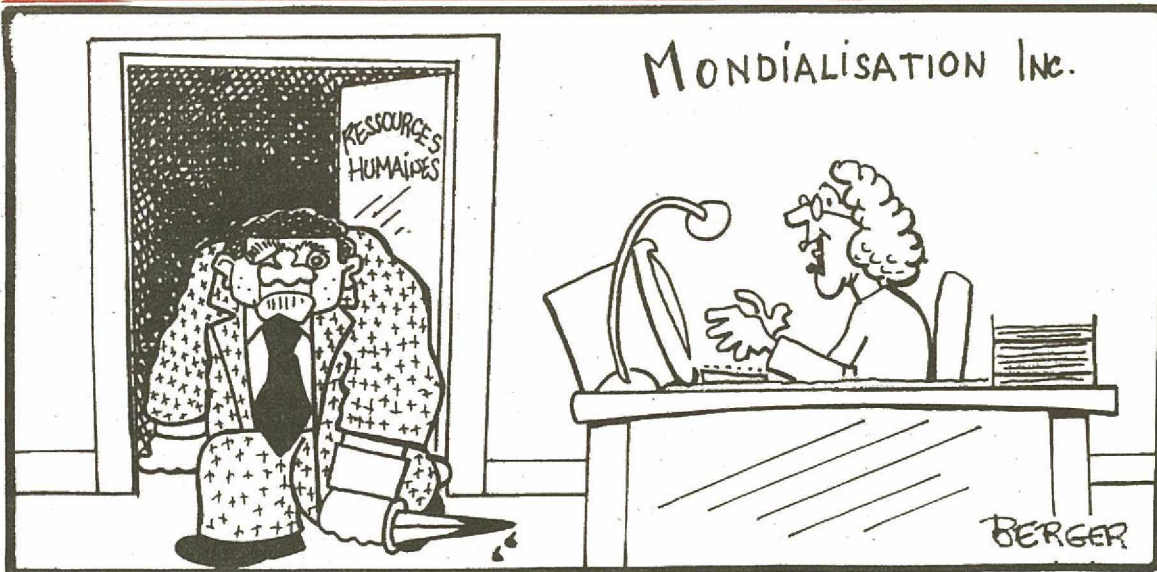
Il est grand temps de faire pression sur nos politiciens pour l'obtention de lois obligeant les employeurs à traiter correctement leurs employé-e-s, particulièrement lors de mises à pied massives ou de fermetures d'usines. En Europe, la plupart des pays possèdent des lois en ce sens : compensation obligatoire selon l'ancienneté, délais obligatoire pour les fermetures d'usines, etc. À quand de telles lois au Québec???

De plus, le propriétaire de C.S. Brooks songeait à ne pas vendre son usine de Sherbrooke. Dans cette situation, il faudrait exiger du gouvernement qu'il confisque cette usine et la redonne aux employé-e-s. Bien sûr, une telle perspective n'est pas à la mode et va à contre-courant du discours idéologique et économique actuel. Puis après? Cette perspective remet à l'ordre du jour la nécessité de s'approprier nos ressources pour les mettre au service de l'être humain et non au service des profits à tout prix. Si certains patrons, comme M. Brooks, se fichent de leurs employé-e-s (qui leur ont pourtant permis de s'enrichir), pourquoi prendrions-nous des gants blancs avec ceux-ci???

Pour que cesse l'exploitation et le mépris envers tous les travailleurs et toutes les travailleuses, développons davantage de solidarité entre nous.

Bon 1<sup>er</sup> mai !!!

**Le Collectif d'Entrée libre**



« On vous attend en Australie, en Chine, au Mexique, en Thaïlande, en Corée, etc. »

**L'orthodoxie du nombril**

« Ce monde est dangereux. Pas tant par ceux qui font le mal, mais par ceux qui regardent et qui laissent faire. » Albert Einstein

**La Journée du 1<sup>er</sup> mai symbolise la lutte du peuple pour accomplir un idéal de liberté et de justice pour tous et toutes. Aussi, m'apparaît-il opportun de réfléchir sur la portée de nos gestes pour tenter de faire évoluer ce monde qui semble aller plus vite que nos propres actions, et ce, dans le but d'en faire une société où le bonheur global devrait idéalement régner.**

Selon moi, l'essentiel pour en arriver à une société plus juste et équitable, est de se poser la question : Que puis-je faire pour viser et faire avancer le bonheur et le bien-être global?

**Un ou des modèles???**

L'idéal du bien commun est la base des relations sociales qui permet la vie de groupe de façon cohérente et positive. Les être humains n'ayant pas atteint ce degré de perfection, se cherchent et définissent mal leur propre rôle.

L'humanité possède à son actif nombre de théories qui ont été des étapes dans l'évolution de l'idéal collectif. Ainsi, les personnes militantes, intellectuelles et autres acteurs de la vie politique s'en inspirent pour créer un modèle commun à chaque société. Malheureusement, la majorité d'entre eux oublient de faire appel à leur raison et finissent par croire que ces vieilles théories s'appliquent aussi bien à l'époque où elles ont été conçues qu'aux

réalités présentes et à venir. Eugène Ionesco (dramaturge français) affirmait que : « Vouloir être de son temps, c'est déjà être dépassé. »

Trop d'entre eux gouvernent les différents paliers de gouvernement comme des marionnettes et gérants de comptes qui passent leur temps à faire une

que, s'amuse à têter la poche du boss en mangeant un « bon steak » en sa compagnie. Nous ne pouvons non plus oublier les « anciens » acteurs sociaux (toute idéologie confondue) qui ont certes apporté leur contribution à leur époque respectivement, mais qui, aujourd'hui, restent bien en selle pour garder leur conscience tranquille avant de quitter ce monde.

Pendant ce temps, à Washington et ailleurs, des conseillers en communication-marketing et des politico-comédiens encouragés par les hauts dirigeants boursiers recréent à chaque jour notre avenir et se réjouissent de voir leurs opposants protester de façon réactionnaire et parfois violente, justifiant ainsi l'oppression qu'ils exercent à leur égard de façon « subtile ». C'est en prenant part socialement aux actions et réflexions plurielles que notre vie sera à la hauteur de nos espérances.

**Geoffroy Bruneau**



Cahier : Québec printemps 01

gestion quotidienne d'illusion monétaire et, à l'aide de somnifères appelés médias, nous maintenons dans un état de platitude sociale stationnaire.

Il en est de même pour les militants de « gauche » qui gèrent leurs syndicats de bouti-

**Journal communautaire bimestriel**



187, rue Laurier, local 317  
Sherbrooke (Québec)  
J1H 4Z4

Téléphone : 821-2270  
Courriel : entree@aide-internet.org

**Equipe de rédaction Caricature**  
Carole Archambault Pierre Berger  
Pierre Berger

**Collaboration**  
Manon Brunelle  
Chantale Dumont  
Esther Marin  
Guillaume Paul-Limoges  
Me Micheline Plante  
Denis Poirier  
Yannick Vallières

**Mise en page**  
Louise Daigle

**Correction**  
Marisol Lemay

**Éditeur** : La Voix Ferrée  
**Impression** : The Record  
**Distribution** : Publi-Sac Estrie

**Poste Publication** : Enrg. 7082  
Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 2002  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

Territoire de distribution *gratuite* délimité par les rues Queen au nord, Saint-Joseph au sud, Le Phare à l'ouest et par la rivière St-François pour l'est.



Du travail bien fait



## Au Pont de bois

**Vous aimez les meubles faits à la main, les belles armoires en pin ou autre... Eh bien! Faites un détour par la rue Alexandre et vous serez comblé. Rendez-vous au Pont de bois. Lancé en mars 1999, il a permis à plus de 72 jeunes, filles et garçons, d'acquérir des compétences en ébénisterie, et ce, dans le but de rejoindre le marché du travail.**

Ce projet est né d'une initiative de l'organisme Le Pont, connu et reconnu en Estrie depuis 15 ans pour son implication et son expertise auprès des jeunes, notamment en matière de lutte au décrochage scolaire et d'insertion socioprofessionnelle. Le Pont de bois s'adresse aux jeunes adultes, âgés entre 18 et 30 ans.

### Savoir-être et savoir-faire

Sa mission consiste à améliorer l'employabilité de jeunes adultes qui vivent ou qui ont vécu des difficultés personnelles et/ou professionnelles et ainsi faciliter leur intégration au marché du travail plus spécifiquement dans le domaine de l'ébénisterie et du bois ouvré.

Les jeunes, au nombre de 36 par an, à raison de 18 à la fois et sur une période de 26 semaines (780 heures) viennent y acquérir une attestation de capacités professionnelles. En collaboration avec le Centre St-Michel, la formation s'attache à deux

aspects. Le premier porte sur l'acquisition de compétences génériques qui comprennent la connaissance de soi, la communication au travail, le travail d'équipe, la connaissance du marché du travail, la préparation à la recherche et au maintien en emploi, etc.

Le second s'intéresse à l'acquisition de compétences techniques en lien avec le domaine de l'ébénisterie et qui sont la connaissance des règles de sécurité, l'initiation à différents procédés de fabrication ou de restauration de meubles, l'utilisation de la machinerie et des équipements, le suivi des consignes de production, le calcul des aires et des surfaces, la lecture des plans et devis, etc. Le tout se déroule dans un cadre de travail qui cherche à rendre conforme la réalité.

### Les résultats

Depuis son entrée en vigueur, le taux de placement en entreprise des participants et participantes à leur sortie du Pont de bois se maintient à plus de

95 %. Tandis que le taux de maintien en emploi est de plus de 80 %. (Selon le Collectif des entreprises d'insertion du Québec, la moyenne statistique de placement des entreprises du genre au Québec est d'environ 69 %...)

Et cela, grâce à un personnel d'encadrement constitué d'une formatrice en employabilité et de deux formateurs en ébénisterie. Viennent compléter l'équipe une personne chargée du secrétariat, des ventes et de l'accueil et une autre de la direction. Un conseil d'administration s'assure de la visibilité et de la saine gestion du Pont de bois. Soulignons que c'est grâce au Fonds de lutte contre la pauvreté, au Fonds d'économie sociale de la SDÉRES-CLD et Emploi Québec que l'entreprise a vu le jour. Souhaitons-lui, longue vie.

**Esther Marin**  
Directrice

161-A, Alexandre, Sherbrooke  
Téléphone : (819) 563-5216

## Loi sur les normes du travail

### Une réforme en profondeur, c'est l'heure

**La Loi sur les normes du travail (LNT) a été adoptée en 1979 et est entrée en vigueur en 1980. Elle a été ensuite révisée en 1991 (de bien légères modifications)...**

Cette loi, qui vise par des normes *minimales* de travail à garantir des droits pour les travailleuses et les travailleurs non syndiqué-e-s, a été élaborée en fonction d'emplois stables, à temps plein, occupés par des salarié-e-s n'ayant qu'un seul employeur à la fois et souvent le même tout au long de leur vie active.

### Portrait actuel

En 2002, 60 % de la population active n'est pas syndiquée (1,8 million de travailleuses et travailleurs). La

loi qui devrait normalement les protéger, ne correspond plus du tout à la réalité actuelle du monde du travail. Une des raisons est la multiplication des différents statuts d'emploi. On assiste depuis les vingt dernières années à un recul de l'emploi salarié à temps plein et à une augmentation effarante de l'emploi atypique. Le travail à temps partiel et le travail autonome représentent à eux seuls 73 % des emplois créés entre 1976 et 1995.<sup>1</sup> Pendant ce temps, le temps partiel involontaire à

augmenté de 524 %.<sup>1</sup> C'est ce qu'on appelle la précarisation du travail.

### Les stratégies...

Les emplois stables se transforment en emploi contractuels, autonomes, sur appel, à temps partiel, sur des mesures d'employabilité, pour des agences de placement, en sous-traitance et cela sous l'impulsion des entreprises cherchant à éviter le paiement des charges sociales et à contourner les lois régissant le marché du travail.

**ENTRÉE LIBRE a rencontré pour vous un jeune adulte, Yannick Vallières, qui terminera sous peu une formation au Pont de bois.**

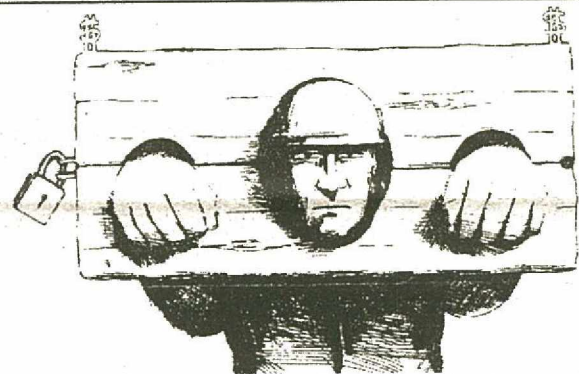
C'EST À 18 ANS QUE YANNICK a quitté les études, après seulement deux semaines en sciences humaines au Cégep de Sherbrooke. Depuis, il a traversé bien des routes avant de s'ancrer au Pont de bois. Plus que huit ans, dira-t-il. Mais des routes, il en aura vues : Europe, États-Unis, Ouest canadien. Puis retour dans sa ville natale où il rejoint le milieu punk; musicien, il épouse leur musique. Les années s'additionnent, tout comme les emplois: précaires, saisonniers, partiels, durs, à faible rémunération.

C'EST SANS REVENU, mis à part son chèque de B.-S. qu'il atterrit un beau matin au Pont de bois. Des *jobs* antérieures avaient déjà suscité son intérêt pour le travail manuel et le travail du bois.

YANNICK SE DIT SATISFAIT DE LA FORMATION qu'il a reçue ici. Avec un horaire de 40 heures/semaine, « j'avais l'impression, dira-t-il, de me rendre à une *job* chaque jour de la semaine. Et puis les efforts en valaient la peine : si tu es motivé, eh bien, les formateurs n'hésitent pas à t'aider, à te supporter. » Au dire de Yannick, chacun et chacune est respecté dans sa façon d'être, c'est-à-dire, que son rythme d'apprentissage est respecté. Tu as peur d'utiliser une machine? Eh bien, on se reprendra demain. Tu es gauche pour la finition? Un autre te donnera un coup de pouce. Et ainsi de suite.

YANNICK DÉBUTERA DÈS LA SEMAINE PROCHAINE un emploi dans une petite entreprise de portes d'armoires de cuisines située dans le parc industriel. Il quittera le Bien-être public pour son bien-être personnel. Mais comme il le dit, ce n'est pas pour devenir super riche mais pour mieux vivre en tant que citoyen responsable en réaction au système capitaliste.

Louise Daigle



La LNT ou comment limiter la liberté...

### Les promesses...

Promise par les trois dernières ministres et attendue depuis des lustres, la Loi sur les normes du travail doit être révisée cette année. Le ministre Rochon a enfin déposé un document d'orientation en avril pour *consultation publique* (une autre ronde de validation bidon ou il n'y a pas de place réelle pour la critique, les recommandations et les revendications???) Le projet de loi sera déposé à l'automne.

Il est plus que temps que le gouvernement légifère et se penche sérieusement sur le phénomène grandissant de la précarisation et ses conséquences directes sur les emplois. On parle ici du nivellement par le bas, (diminution des salaires, des avantages; détérioration des conditions en emploi, des droits et de la protection des travailleurs et des travailleuses; substitu-

tion des emplois et création de réseaux parallèles; durée du travail. Toutes ces conditions gagnantes entraînent une situation de survie favorisant l'individualisme et rendant difficile l'accès à la syndicalisation.

Le 1<sup>er</sup> mai est une date symbolique des luttes passées et à venir... Dès l'automne, une grande campagne de sensibilisation, de formation, d'action et de revendications sera menée par le Front de défense des non-syndiqué-e-s afin de mobiliser les forces vives des mouvements sociaux. Soyons solidaires dans notre cause pour obtenir que la réforme de la Loi sur les normes du travail soit à l'échelle humaine. Les idéaux existent pour qu'on s'y raccroche.

**Denis Poirier**  
**Manon Brunelle**  
Illusion-Emploi

<sup>1</sup> Au Bas de l'échelle, Une réforme en profondeur c'est l'heure!

## -- MÉDIAS --

**Concentration vous salles de rédaction**

Les récentes acquisitions du conglomérat Quebecor soulèvent de nombreuses questions en regard, entre autres, de l'indépendance des salles de rédaction. De nombreux journalistes à l'emploi de TVA ont ainsi vu des extraits de leurs reportages se retrouvés à l'intérieur du *Journal de Montréal*, et ce, à leur plus grande surprise. La concentration semble vouloir s'appliquer, malheureusement, au niveau du contenu journalistique.

**Salut, bonjour! ou... Bonjour, salut!**

Peu avant l'acquisition de TVA par Quebecor, le chroniqueur financier Michel Girard du journal *La Presse* présentait une rubrique à l'émission Salut Bonjour! Deux mois après la vente de TVA, il était remercié de ses services. Girard est convaincu que Quebecor est derrière son renvoi. Son remplaçant, Jean-Philippe Décarie, ne partage pas cet avis. Pourtant, des ententes de ce genre existait entre TVA et le journal *La Presse* (avant la vente du réseau de télé à Quebecor). Beaucoup pensent, à tort, que ces manigances sont maintenant chose du passé. Le syndicat des employés de TVA a remarqué que depuis son entrée dans le giron Quebecor Médias, les journalistes invités sur les ondes de TVA proviennent presque qu'exclusivement des salles de presse de l'empire Péladeau.

**Internet en mode concentrée**

La concentration se poursuit aussi de manière pernicieuse sur le Web. En effet, les trois sites Internet conçus à l'origine par TVA et Vidéotron mènent désormais aux mêmes contenus et à la même présentation graphique, mise à part les pages d'accueil qui elles, sont différentes. Dans les circonstances, les syndicats représentant les employés de TVA-LCN et du *Journal de Montréal* ont cru bon de déposer une plainte auprès du CRTC, argumentant que Quebecor viole les conditions imposées par l'organisme gouvernemental. Cette concentration « virtuelle » a mené à la mise à pied de plusieurs employés. Les employés de Canoë tentent de négocier leur première convention collective. La bataille s'annonce ardue. Des divergences en regard du nombre de travailleurs représentés par l'unité syndicale demeurent entre le syndicat et l'employeur. De plus, les deux syndicats craignent, entre autres, que Quebecor adopte à son tour une décision rendue par le CRTC qui donne à Bell Globemedia le droit d'utiliser des reportages du *Globe and Mail* pour les bulletins de nouvelles de CTV.

Pendant ce temps, Quebecor entend fusionner les magazines de TVA avec ceux de Publicor et songe sérieusement à mettre la main sur les stations de radio de Télémédia. La tornade Quebecor n'a pas fini de balayer l'univers médiatique.

Source : JONCAS, Hugo. *Convergence à la manière de Quebecor* Le 30, vol. 26, n° 3, mars 2002, p. 6-7

Claude Richard, pour le Crémi

**La consommation responsable****Une réponse à l'esclavage moderne**

Notre société moderne se donne bonne conscience pour avoir aboli l'esclavage. Pourtant, qui n'a pas pris connaissance des conditions de vie et de travail que les sociétés transnationales offrent (ou imposent) à leurs employés, incluant les enfants?

Les zones franches, le modèle de développement par excellence?

En 2001, on dénombrait environ 250 zones franches dans 70 pays à travers le monde. Pour la seule Amérique du Sud, on en comptait une centaine, employant 1,2 million de travailleuses et travailleurs. Naissant du courant néolibéral et de la mondialisation, les zones franches sont des territoires exempts de toutes taxes et de toutes formalités pour les dix premières années d'opération que les gouvernements des pays en développement mettent à la disposition des investisseurs. Aux yeux du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale (BM), les zones franches sont considérées comme des moyens efficaces d'intégrer les pays en développement à la mondialisation des marchés. Elles ont pour mérite d'attirer les investissements étrangers, de créer des emplois et de développer les industries et les infrastructures nationales d'un pays. [...]

**Las Mercedes, Nicaragua**

« Vous êtes assises toute la journée sur un banc de bois sans dossier. L'éclairage n'est pas très bon, et à la fin de la journée, vous ne voyez plus rien, même pas le trou de l'aiguille. Mais ils ne veulent toujours pas que vous perdiez une seule minute. » Auxiliadora Arbaca, ex-travailleuse chez Foster, Las Mercedes au Nicaragua.

Près de l'aéroport de Managua, capitale du Nicaragua, on retrouve la zone franche de Las Mercedes, la plus importante du pays. Elle accueille 18 maquiladoras, des usines de sous-traitance pour des sociétés

principalement américaines, tawainaises et coréennes. Toutes, sauf une, confectionnent des vêtements pour le marché nord-américain. Gap, Sears et Wal-Mart sont parmi les entreprises américaines qui s'y approvisionnent. Au total 25 000 personnes y sont employées dont 80 % sont des femmes âgées entre 15 et 27 ans.

Comme un peu partout dans les zones franches sud-améri-

**Des choix responsables**

En juin 2000, dans la lignée des prix citron, l'organisme canadien Maquila Solidarity Network attribuait le prix de Sweatshop (atelier où la main-d'oeuvre est exploitée) de l'année à Wal-Mart pour s'être approvisionné dans des pays contrôlés par des régimes totalitaires, comme le Myanmar, qui imposent des conditions de travail infernales à leur popula-

Rebelles : hiver 01, vol II, n° 4



Les « maîtres » du « monde » ...

caines, les maquiladoras font la loi à Las Mercedes : salaire moyen de 0,24 \$ de l'heure, journée de 12 voire même 14 heures de travail, moins de 45 minutes de pause par jour, temps supplémentaire non payé, répression syndicale, aucune protection sociale, pression à la production et rendement infernal, violence physique et verbale, harcèlement sexuel, usine surveillée et entourée de barbelés, une visite à la toilette de 4 minutes maximum par jour, bruit, chaleur, usine non salubre et non sécuritaire, maux de dos, irritations aux yeux et aux mains, difficultés respiratoires liées aux gaz toxiques et au manque d'aération, absence de normes environnementales... En 1999, 40 travailleurs des maquiladoras du Nicaragua décédaient d'accident de travail.

tion. [...] un réseau international regroupant des organisations de coopération internationale, des groupes féministes et des syndicats du Nord et du Sud se mobilise pour dénoncer cet esclavage moderne et pour proposer des alternatives justes, équitables et durables.

Boycott, commerce équitable, achat local, agriculture soutenue par la communauté, simplicité volontaire sont des solutions quotidiennes qui viennent compléter les différentes actions collectives et politiques en faveur d'une mondialisation à visage humain. [...] Rappelez-vous, c'est la demande qui stimule l'offre. Et surtout, informez-vous et soyez vigilants!

**Guillaume Paul-Limoges**

Apprenti citoyen du monde

Source : CSI Informe, 02, vol. 6, n°

**CRÉMI**

Collectif Régional d'Éducation  
sur les Médias d'Information

Joignez à l'équipe pour maintenir  
une présence critique en Estrie

ACCÈS GRATUIT À INTERNET  
Pour réservation : 346-0101



**Bonne Fête**

**ILLUSION EMPLOI**

souhaite une Bonne Fête du 1<sup>er</sup> mai à toutes les personnes n'ayant pas de statut de travailleur reconnu, sans protection légale ni lieu de recours et sans droit d'association et de syndicalisation...

**à tous ces travailleurs et travailleuses !!!**

187, rue Laurier, local 216, Sherbrooke, J1H 4Z4 Tél. : (819) 569-9993

## Les offres de l'Université de Sherbrooke au personnel de soutien à la recherche

Les employés de soutien à la recherche ont bataillé pendant plus de 10 ans pour se donner un syndicat et une première convention collective de base en 1998. En 2001, ils se promettaient bien d'améliorer sensiblement cette convention, particulièrement au niveau de la reconnaissance de la valeur de leur travail. Le discours du nouveau recteur semblait indiquer une ouverture permettant d'établir de nouveaux rapports basés sur le respect mutuel.



### Presque rien, moins que rien

Les négociations durent depuis plus d'un an et l'université n'a pas encore fait d'offres sérieuses. Aucune des propositions n'est de nature à réduire les écarts énormes qui séparent le personnel de soutien régulier du personnel de soutien à la recherche : rien sur les écarts salariaux, rien sur les échelons, rien sur le régime de retraite, moins que rien, sur l'affichage de postes, les années d'expérience, etc.

### Presque pas, à peu près pas

Malgré les beaux discours, malgré les belles promesses, nous sentons toujours le mépris. Il n'y a pas de reconnaissance de la valeur du travail du personnel de soutien à la recherche. Il n'y a pas de respect de ce que nous sommes. Il n'y a pas de gestes concrets indiquant que notre contribution aux succès de l'université est aussi importante que celle des autres.

*Le respect, c'est plus que des mots!* **Le respect, ce sont des propositions concrètes!**

## Notre patience a des limites!

**Premier mai 2002**

Droit devant, pour réclamer les droits ici et ailleurs

**Syndicat du  
Personnel  
Enseignant du  
Collège de  
Sherbrooke-CSN**

**Bonne Fête à tous,  
travailleuses et  
travailleurs!**

Téléphone/télécopieur : (819) 562-6030  
Courriel : specscsn@collegesherbrooke.qc.ca



**Syndicat de l'enseignement de l'Estrie**

« **Droit devant, pour réclamer les droits ici et ailleurs** »  
1<sup>er</sup> mai 2002

Bureau (819) 563-5121  
2610, rue Galt Ouest  
Sherbrooke (Québec) J1K 2X2  
Télécopieur : (819) 563-6909  
see@abacom.com

**Pour un travail décent**

Pour une meilleure reconnaissance politique et financière de l'État  
Pour de meilleures conditions de travail

En ce 1<sup>er</sup> mai 2002, nous souhaitons une très belle journée à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs, militantes et militants, oeuvrant dans les organismes d'action communautaire autonome et d'éducation populaire autonome.



**CONCERTACTION  
FEMMES • ESTRIE**

**LA TABLE RONDE DES  
O.V.E.P.  
DE L'ESTRIE**

**LA TABLE RONDE DES ORGANISMES  
VOLONTAIRES D'ÉDUCATION  
POPULAIRE DE L'ESTRIE**



souhaite  
un fonds de pension et l'équité salariale  
aux travailleuses de CPE

Téléphone : (819) 566-7131 Site Web : www.cpe-estrie.org



Ouf!!!  
C'est notre fête!!!

**Fête internationale  
des travailleuses et des travailleurs**

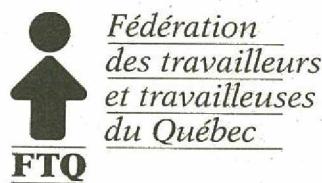


**1<sup>er</sup> mai 2002**

Le Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie (CSN) est sur tous les fronts et (Droit devant) pour réclamer les droits, ici et ailleurs, pour l'obtention d'une société sans pauvreté, pour des services publics de qualité, pour un travail décent, pour nos libertés et nos droits fondamentaux et pour un monde sans violence.

180, Côte de l'Acadie, Sherbrooke (Québec) J1H 2T3  
Téléphone : (819) 563-6515 Fax : (819) 563-4242

**POUR UNE SOCIÉTÉ SANS PAUVRETÉ**



**Conseil  
régional  
ESTRIE**

Soyons nombreuses et nombreux  
à fêter le 1<sup>er</sup> mai  
journée internationale  
des travailleuses  
et des travailleurs.

Et poursuivons  
toute l'année nos luttes  
pour une société plus juste  
plus fraternelle  
plus soucieuse que jamais  
de partager entre tous  
les fruits  
de sa prospérité!

**-- VOUS ET VOS DROITS --****UN EMPLOYEUR PEUT-IL CONGÉDIER UN EMPLOYÉ SUR-LE-CHAMP SANS LUI DONNER UNE INDEMNITÉ DE PRÉAVIS?****Faits :**

Les faits soumis au Tribunal sont les suivants :

Un monsieur, portier dans une brasserie, a été congédié parce qu'il était en état d'ébriété alors qu'il était à son travail. Lorsqu'il a été embauché, son employeur l'avait informé que la consommation d'alcool pendant les heures de travail ou le fait d'exercer ses fonctions après avoir consommé de l'alcool entraînerait son renvoi.

Le salarié reçut son congé un samedi soir, presque une heure après qu'il eut commencé à travailler. L'employeur lui dit de partir sur-le-champ et l'informe qu'il n'a pas droit à aucune indemnité.

Il prétend qu'il a droit à une indemnité de départ en vertu de la Loi sur les normes du travail et prend action contre son employeur.

**Question :**

Pensez-vous qu'un employeur peut congédier son employé sans indemnité?

**Décision :**

La demande fut rejetée.

**Motifs :**

La Loi sur les normes du travail prévoit qu'un employeur peut congédier sur-le-champ un employé sans avoir à lui donner un préavis si ce dernier a commis une faute grave.

Une faute grave est celle qui rend indispensable la rupture immédiate du contrat de travail parce qu'elle affecte la relation de confiance qui existe entre l'employeur et le salarié ou parce qu'elle nuit sur-le-champ à la bonne marche de l'entreprise.

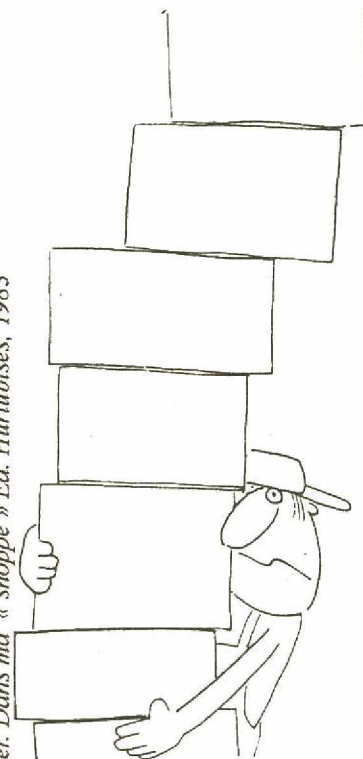
Dans le cas soumis, le juge arrive à la conclusion qu'il s'agit d'une faute grave à cause de la nature du travail de portier. Un portier peut devoir contrôler des clients intoxiqués par l'alcool, le fait que le portier soit aussi intoxiqué peut avoir des conséquences importantes et même désastreuses pour l'employeur.

La conduite du portier nuit sur-le-champ à la bonne marche de l'entreprise et justifie l'employeur de congédier sans indemnité.

**Micheline Plante, avocate**

Bureau d'aide juridique de Sherbrooke, (819) 563-6122

Source : PARÉ, Roger. Dans ma « shoppe » Ed. Hurtubises, 1983

AUGMENTATIONS  
(DE TRAVAIL)**BUREAUX D'AIDE JURIDIQUE****AIDE JURIDIQUE**

Une équipe à votre service depuis plus de 25 ans

**SECTION CIVILE ET ADMINISTRATIVE**

Me André Collard  
Me Josée Gosselin  
Me Pierre Thibaudeau

**SECTION MATRIMONIALE**

Me Francine Gladu  
Me Line Samoïsette  
Me Michel Tétrault  
Me Marjolaine Gaudet  
Me Martine Beaucage

225, rue King Ouest  
Bureau 234  
Sherbrooke (Québec)  
J1H 1P8

**563-6122****SECTION JEUNESSE**

Me Mario J. Proulx  
Me Hélène Houle  
Me Lise Gagnon

**SECTION CRIMINELLE ET PÉNALE**

Me Claude Leblond  
Me Jean Couture  
Me Philippe Gilbert

95, rue Camirand, bureau 260  
Sherbrooke  
J1H 4J6

**563-4721****SERVICE 24 HEURES****Table d'action contre  
l'appauvrissement  
de l'Estrie****La justice sociale  
c'est l'affaire de tout le monde...**

187, rue Laurier, bureau 213, Sherbrooke, J1H 4Z4  
Téléphone : (819) 829-3822 Télécopieur : (819) 829-5969

**Solidarité Populaire Estrie**

187, rue Laurier, local 311  
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4  
Téléphone : (819) 562-9547

Courriel : [solidari@aide-internet.org](mailto:solidari@aide-internet.org)**Une coalition pour  
une répartition équitable  
de la richesse****Le syndicat des prestataires de  
l'assurance-chômage en Estrie****ACTIF DEPUIS 1980****(819) 566-5811**

Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie  
187, rue Laurier, local 215, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Membre du MASSE

Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi

Un rassemblement jeunesse pour le Chiapas

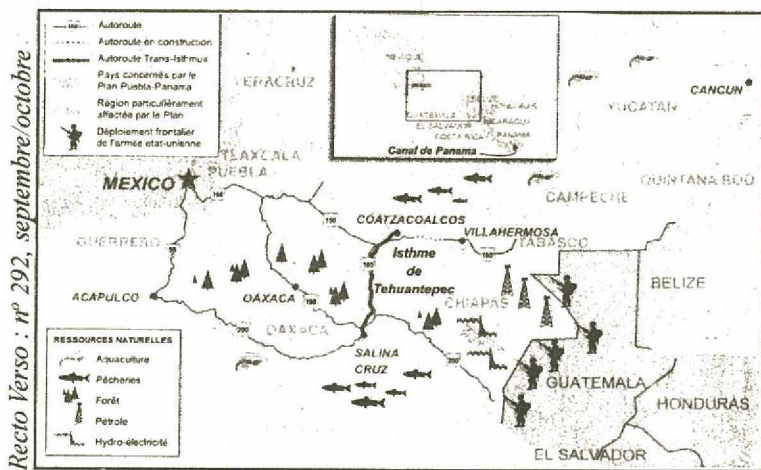
## Un appel à la solidarité internationale

Le 9 avril dernier, le Cojité (Comité jeunesse internationale de l'Estrie) recevait à Sherbrooke la Commission civile internationale d'observation des droits humains. De retour d'une mission de 3 semaines au Mexique, les porte-parole ont dressé, à une foule nombreuse, un portrait de la situation actuelle au Chiapas. L'activité, qui a regroupé près d'une centaine de jeunes de la région, a soulevé bien des questions et un désir d'union à travers les différents groupes présents. Un bel appel à la solidarité internationale!

Au cours de sa mission, la Commission a effectué 28 entrevues avec des représentants gouvernementaux, parcouru 54 villages et communautés indigènes dans la zone de conflit, rencontré près de 40 organisations civiles et visité 7 centres de détention. Les quelques 250 témoignages et dénonciations recueillis ont permis d'établir le bilan suivant.

### Violation des droits humains

La misère séculaire dans laquelle vivent les communautés indigènes, leur autonomie et leurs ressources naturelles contrôlées, le tout orchestré par le manque de volonté du gouvernement d'en arriver à une situation négociée dans le conflit l'opposant à l'Armée zapatiste de libération nationale, génèrent un climat où il y a violation systématique des droits humains. L'intense militarisation de la zone et la présence de groupes paramilitaires préoccupent les communautés indigènes puisqu'ils empêchent la libre-circulation, entraînent le harcèlement des populations, la pollution délibérée des cours d'eau pour faire fuir les communautés et l'occupation illégale des terres agricoles.



Recto verso : n° 292, septembre/octobre

La Loi des Indigènes, ratifiée le 18 juillet 2001, bafoue les droits autochtones, assujettit l'exercice de leurs coutumes à l'approbation des législatures d'État et abolit les protections du régime de propriété communale indigène.

Selon les témoignages recueillis par la Commission, il y aurait d'importantes carences au niveau de la conduite de la justice. Plusieurs témoignages indiquent que le ministère de la justice est responsable du plus grand nombre de violations aux droits et libertés fondamentales : personnes incarcérées pour des délits d'opinion ou pour leur activité politique, fabrication de fausses accusations, violation du droit à avoir un procès juste et équitable, etc. De plus, la Commission a pu constater que la torture demeure une pratique courante dans l'administration de la justice mexicaine.

Les quelques 250 témoignages et dénonciations recueillis par la Commission civile internationale d'observation des droits humains serviront à une analyse détaillée de la situation des droits humains au Chiapas. Les conclusions et recommandations seront présentées à chacune des 400 organisations qui l'ont appuyée dans sa mission et à Bill Graham, ministre des Affaires étrangères au Canada. Le rapport sera également remis à plusieurs institutions, dont la Commission des droits humains de l'Organisation des Nations unies (ONU).

**Chantale Dumont, stagiaire**  
OCI, Cojité

**Pour une action réfléchie! Pour des jeunes qui ont encore le goût de changer le monde... et qui s'en donne la peine!**

Assemblée générale du Comité jeunesse internationale de l'Estrie (Cojité)  
samedi 4 mai - hall d'entrée de la salle Alfred-Desrochers du Collège de Sherbrooke  
Comité démocratique, ouvert à tout jeune de 16 à 35 ans intéressé à la solidarité internationale  
Rencontre gratuite suivie d'un 5 à 7 avec le groupe TRIBAL. Informations : chantaledumont@csisher.com

**S'abonner c'est se donner les moyens de mieux s'informer**

Abonnement régulier 15 \$  
Institutions, organismes 20 \$

Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de \_\_\_\_\_ \$ pour \_\_\_\_\_ abonnement(s) adressé à :

**ENTRÉE LIBRE**

187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_



**LE FINANCEMENT DES GROUPES POPULAIRES**

## Profession : Domestique

ELLES SONT PRÈS DE 20 000 au Québec, mais on ne les voit pas. Elles prennent soin des enfants ou des vieillards, nettoient la maison, font les courses et la popote : ce sont les aides domestiques. Autrefois constituée de jeunes filles de la campagne venues tenter leur chance en ville, cette main-d'œuvre à 85% féminine est aujourd'hui surtout composée d'immigrantes. Beaucoup d'entre elles arrivent au pays grâce au Programme d'aides familiaux résidents (PAFR). « Ce programme devrait être carrément aboli puisqu'il crée des conditions d'exploitation et même d'esclavage », dénonce Louise Dionne, directrice de l'Association des aides familiales du Québec.

LEUR SITUATION LES REND pour le moins vulnérables : de par leur permis de travail, d'une durée de deux ans, les nouvelles venues ne s'en remettent qu'à un seul employeur qui doit les héberger. « La jeune femme, qui se trouve à sa merci pour son pain et son toit, ne parle souvent pas la langue et ne connaît pas ses droits. » Comment, dans ces conditions, peut-elle refuser de faire des heures supplémentaires, négocier un meilleur salaire ou même repousser des avances sexuelles sans craindre à tout moment son rapatriement?

PLUSIEURS ARRIVANTES passent toutefois à travers le processus, deviennent immigrantes en règle et poursuivent leur carrière d'aides familiales. « Avec notre population vieillissante, nous aurons de plus en plus besoin de ce coup de pouce, rappelle M<sup>me</sup> Dionne. Notre société a donc avantage à reconnaître ce métier à sa juste valeur. » Son association travaille en ce sens. Ses membres militent, entre autres, pour que la catégorie des gardiennes à temps plein ne soit plus exclue de la Loi sur les normes du travail et que ces femmes aient droit au salaire minimum. L.D.

Source : La Gazette des Femmes, novembre-décembre 2001, vol.23, n° 4, p. 9

Les aides familiales à Montréal : 1850-2000. Editions du remue-ménage, Montréal, 2001

### PLUS QUE PARFAITES

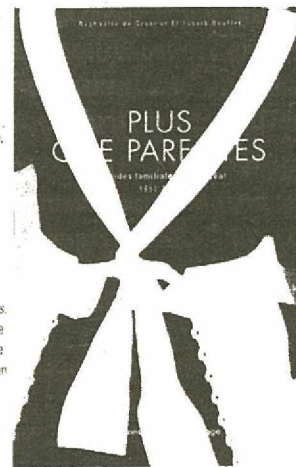
LES AIDES FAMILIALES À MONTRÉAL, 1850-2000

Raphaëlle de Groot et Elizabeth Ouellet

Les auteures présentent l'évolution du travail domestique selon une perspective sociohistorique. Elles accordent une large place aux témoignages de ces travailleuses et elles font également état des luttes menées par l'Association des aides familiales du Québec.

L'exposition Plus que parfaites, réalisée par l'artiste Raphaëlle de Groot, se tiendra au Centre d'histoire de Montréal jusqu'en avril 2002.

Abondamment illustré  
178 p. • 24,95 \$



En vente chez votre libraire

les éditions du remue-ménage

### Combien vaut le travail invisible?

Actuellement, les aides familiales gagnent entre 3,65 \$ à 8,50 \$ l'heure.

Joignez-vous à l'équipe d'ENTRÉE LIBRE

Se joindre à l'équipe permet de s'impliquer humainement et socialement.

**CONTACTEZ-NOUS : 821-2270**